

# La Réunion au CES 2018

Le salon n°1 mondial de  
l'innovation numérique



Du 09 au 12 janvier 2018

Las Vegas • Etats - Unis



# La Réunion au CES 2018

LE CONSUMER ELECTRONICS SHOW DE LAS VEGAS, EST LE SALON INCONTOURNABLE CONSACRÉ À L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE GRAND PUBLIC. ORGANISÉ PAR LA CONSUMER TECHNOLOGY ASSOCIATION (CTA), LE CES LAS VEGAS EST LE LIEU DE CONVERGENCE ENTRE LES INNOVATEURS, CHEFS D'ENTREPRISES ET CONCEPTEURS AVANT-GARDISTES DU MONDE ENTIER POUR PRÉSENTER LEURS TECHNOLOGIES DE POINTE AU SERVICE DU GRAND PUBLIC.

NEXA, l'Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation, propose aux entreprises réunionnaises de prospecter le marché de l'électronique grand public sous la bannière INVEST IN REUNION.

Offre valable pour un minimum de 3 entreprises réunionnaises menant leurs activités dans les secteurs concernés.

## Les points forts du marché<sup>1</sup>

- En 2016, le chiffre d'affaires des recettes mondiales d'électronique grand public devrait s'élever à **240 Mds €**, une croissance en hausse de **6 %** entre 2013 et 2016.
- Les Etats-Unis représentent le plus gros marché d'électronique grand public dans le monde soit **218 Mds \$** de chiffre d'affaires en 2014.
- En 2016, les consommateurs du monde entier devraient dépenser environ **950 Mds \$** dans les équipements électroniques.

<sup>1</sup> Sources données chiffrées : Statista-le portail de statistiques / l'Association américaine des technologies grand public (CTA) / Société de recherche Gfk.



### Le CES EN 2017 :

- # **3600** exposants
- # Plus de **223 000 m<sup>2</sup>** d'espace d'expositions, conférences, visites
- # Plus de **170 000** professionnels innovateurs du monde entier.

# La Réunion au CES 2018

## Les Objectifs

- Valoriser le savoir-faire réunionnais en matière de numérique
- Permettre aux entreprises réunionnaises de rencontrer les principaux acteurs du marché mondial de l'électronique et des technologies grand public aux Etats - Unis.
- Impulser la rencontre entre l'offre réunionnaise et la demande internationale

## Programme de la mission

- Accès au CES Las Vegas - Salon et Conférences
- Mission Coaching
- Mission découverte : Visites du salon, Rendez vous collectif, networking, débriefing quotidien, ...



## La communication

- Communiqué de presse collectif annonçant la participation de La Réunion au salon
- Communication web sur les sites NEXA et les réseaux sociaux relayant la présence de la délégation Réunion au salon
- Mise à disposition de documents de communication en anglais :  
Fiches de présentation et cartes de visite territoriales pour l'entreprise
- Documents de promotion économique du territoire en anglais

# La Réunion au CES 2018



Offre d'accompagnement valable pour un minimum de 3 entreprises réunionnaises menant leurs activités dans les secteurs concernés et éligibles à la mesure ACCME \*

- # Transport aérien Aller-Retour La Réunion / Las Vegas /La Réunion
- # Hébergement (6 nuits)
- # Transferts éventuels sur place
- # Mission de prospection collective : coaching en amont, pendant et après le CES, visites guidées du salon, sessions de débriefing quotidiennes, rencontres, networking.
- # Package « Fiches entreprise & cartes de visite territoriales »
- # Package « Documents de promotion économique »

\*L'ACCME (Actions Collectives pour la conquête des marchés extérieurs) est une aide du FEDER pour les PME au sens de l'axe 3 de la fiche action des Programmes Opérationnels Européens 2014-2020, et dont le siège social est situé à La Réunion.

Les bénéficiaires doivent correspondre aux critères suivants : entreprises de production, transformation, conditionnement, façonnage et montage et de prestations de services aux registres légaux, hors secteur touristique.

Ne sont pas éligibles les PME exerçant leurs activités dans les secteurs exclus par le règlement de la Commission UE 1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.

## 3995€ TTC MAX\*\*

\*\* Montant valable en cas d'éligibilité à la mesure ACCME. Il correspond à l'offre forfaitaire que le participant s'engage à payer. NEXA facturera le candidat sur la base des coûts logistiques et techniques réellement supportés.



# La Réunion au CES 2018



## FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Pour candidater, merci de nous transmettre les informations ci-dessous, ainsi que l'engagement signé :

*La candidature ne sera considérée complète qu'à réception de l'ensemble des pièces.*

### VOTRE ENTREPRISE

#### IDENTITÉ

- Raison sociale
- Nom et prénom du dirigeant
- Adresse société
- E-mail société
- Coordonnées du contact salon

#### ACTIVITÉ

- Description de l'offre, de la stratégie d'entreprise, notamment à l'export

### VOTRE PARTICIPATION AU SALON\*

#### OBJECTIFS

- Vos objectifs de participation au CES 2018 • Les produits et/ou services que vous souhaitez y vendre

#### VOS OUTILS DE COMMUNICATION

- Contenu des cartes de visite  
*nom, prénom, société, tél, courriel, site Internet*
- Texte commercial pour la fiche entreprise  
*minimum de 250 mots et maximum de 300 mots*
- Logo en haute définition
- Photos en haute définition pour la fiche entreprise  
*projet, produits, dirigeant*

\* **Votre participation implique l'acceptation des conditions de participation aux salons sous la bannière INVEST IN REUNION (voir page suivante).**

Je soussigné (e) .....  
Représentant légal de la société.....  
M'engage à respecter les conditions de participation établies par NEXA et à m'acquitter du montant facturé par NEXA sur la base des frais engagés, dans la limite de .....€ TTC.

**Date, signature et cachet :**

# La Réunion au CES 2018



## RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS INVEST IN REUNION

### Article 1

En confirmant sa candidature pour une participation à une délégation « INVEST IN REUNION », tout organisme ou individu s'engage à avoir pris connaissance des termes du présent règlement et à les respecter.

### Confirmation de l'inscription

### Article 2

La constitution des délégations « INVEST IN REUNION » est étroitement liée aux objectifs et critères de sélection inscrits à l'appel à candidature le cas échéant. Ne pourront faire partie de la délégation que les candidats ayant transmis à NEXA, dans les délais inscrits à l'appel à candidature, le dossier de candidature dûment complété, accompagné des différents éléments demandés. Les candidats retenus en seront informés par NEXA. NEXA se réserve le droit de sélectionner les entreprises qui formeront les délégations « INVEST IN REUNION ».

### Participation aux délégations INVEST IN REUNION

### Article 3

Chaque organisme ou individu s'engage en toute responsabilité à prendre connaissance et à respecter les conditions de participation relatives à l'événement pour lequel il se porte candidat.

### Article 4

Chaque organisme ou individu s'efforcera de respecter et de relayer l'esprit territorial de la démarche vis-à-vis de tout interlocuteur de la délégation, et d'être en mesure :

- de valoriser le territoire de La Réunion auprès des visiteurs du stand
- d'expliciter la nature et les objectifs de la démarche INVEST IN REUNION ;
- de connaître et de valoriser les autres membres de la délégation, d'orienter vers ces derniers les visiteurs intéressés ;
- de relayer les diverses informations et demandes de contacts vers les membres de la délégation concernés.

### Article 4 bis

Nexa assure la réservation des prestations aériennes et hôtelières pour le compte de l'entreprise et prend en charge à hauteur de 50% les frais d'un seul participant par entreprise (sous réserve d'éligibilité à la mesure ACCME - voir page 4.)

Une fois les billets d'avion émis et les réservations d'hôtel effectuées, en cas de désistement, d'annulation ou de modification des réservations par l'entreprise, 100% des frais engendrés seront à la charge de l'entreprise. Si le participant choisi de ne pas voyager aux mêmes dates que la délégation et que de ce fait, des surcoûts aériens et / ou d'hébergements sont engendrés, ces derniers seront à la charge de l'entreprise.

### Éléments transmis dans le cadre de l'opération

### Article 5

Sans mention de leur part, chaque membre des délégations INVEST IN REUNION autorise le service Marketing Territorial de NEXA à utiliser les éléments transmis dans le cadre de participation aux opérations « INVEST IN REUNION ». NEXA s'engage à utiliser ces éléments dans le cadre de ses missions de valorisation économique internationale de La Réunion.

Quelques exemples d'utilisations :

- mise en ligne des « fiches entreprises » ou d'autres supports de communication produits ;
- utilisation des photos transmises pour réalisation de supports de promotion économique ;
- transmission des informations contenues sur la fiche de valorisation réalisée dans le cadre de l'opération dans le cadre des missions de marketing territorial de NEXA.

### Article 6

Tout membre des délégations INVEST IN REUNION donne son accord de principe quant à la communication à NEXA d'informations relatives au bilan de l'opération. NEXA s'engage à n'utiliser les informations de nature commerciale et financière qu'à des fins d'évaluation du dispositif, ainsi qu'à les traiter de manière anonyme. Sur indication explicite de l'intéressé, NEXA s'engage à traiter également de manière anonyme les autres informations indiquées.

### Article 7

Dans le cadre exclusif des opérations menée par NEXA, tout membre des délégations INVEST IN REUNION autorise NEXA à effectuer ou à faire effectuer par toute personne de son choix la reproduction, la duplication, la diffusion et la communication au public des photographies ou vidéos mettant en scène les délégations à usage interne ou externe à NEXA et pour tout support médiatique (publicitaire, promotionnel et d'information). Cette cession de droit d'utiliser l'image est consentie à titre gratuit.

### Expédition de matériel de démonstration / de dégustation

### Article 8

Les entreprises retenues pour former la délégation INVEST IN REUNION ont la possibilité de faire envoyer sur le salon du matériel de démonstration / dégustation. NEXA se réserve le choix du prestataire défini pour le transit et facturera l'entreprise sur la base de 50% du coût supporté. Sont concernés uniquement les exemplaires de démonstration ou de dégustation, non destinés à être vendus. Les entreprises qui décideront de faire appel à ce service s'engagent donc à ne pas commercialiser les produits expédiés sur place. La prise en charge à 50% du fret concerne à cet effet un transport aller-retour. En cas de non-respect de cette clause et de vente du matériel de démonstration sur place, 100% du coût du fret sera alors refacturé à l'entreprise.

**Date, signature et cachet :**



invest *in*  
**REUNION**

## SUIVEZ-NOUS !



**Pour plus d'informations, veuillez contacter le service Marketing Territorial de NEXA :**

**Tél : 0262 20 21 21**

**Mél : [contact@nexa.re](mailto:contact@nexa.re)**